

Quels sont les critères d'admissibilité ?

Pour être admissibles, les projets soumis doivent respecter les critères suivants :

- Être de nature socioéconomique, à la fois structurants et durables.
- Avoir un impact significatif sur les personnes et les communautés.
- Être alignés sur les priorités des milieux.
- Répondre à un besoin collectif.
- Mobiliser les principaux partenaires du milieu.
- Être cohérents avec les principes de développement durable.

Les projets doivent viser l'intérêt de la communauté et non procurer un avantage concurrentiel à son promoteur.



100 %



100 %

À fond les projets !

GUIDE À L'INTENTION DES PROMOTEURS DE PROJET POUR LE FONDS DU GRAND MOUVEMENT



Qu'est-ce que le Fonds du Grand Mouvement ?

Desjardins s'engage à investir 150 millions de dollars d'ici 2024 pour contribuer à des projets qui appuient les priorités des milieux, notamment l'éducation, l'environnement, l'emploi et l'entrepreneuriat.

Le Fonds du Grand Mouvement a pour objectif de soutenir des initiatives structurantes qui contribueront à procurer un impact durable sur le développement socioéconomique des collectivités.

Ces projets peuvent provenir d'individus ou d'organismes qui ont à cœur l'enrichissement collectif et le développement des communautés.



À fond les idées!

« LES PROJETS ISSUS DES COMMUNAUTÉS SONT PORTEURS DE DÉVELOPPEMENT. LIÉS À LA RÉALITÉ LOCALE, ILS SONT ANCRÉS SUR LES BESOINS RÉELS. DANS UNE SITUATION AUSSI EXCEPTIONNELLE QUE CELLE DE LA PANDÉMIE, CES PROJETS SONT ESSENTIELS. PLUS QUE JAMAIS, NOUS DEVONS SOUTENIR CES INITIATIVES POUR AIDER LES COMMUNAUTÉS À SE RELEVER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES. »

GUY CORMIER

Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

À fond l'innovation!

Quels projets peuvent profiter du financement du Fonds du Grand Mouvement ?

Famille et société

- Réussite éducative
- Œuvres humanitaires et engagement citoyen
- Arts et culture
- Services de proximité (offre alimentaire, services sociaux, etc.)

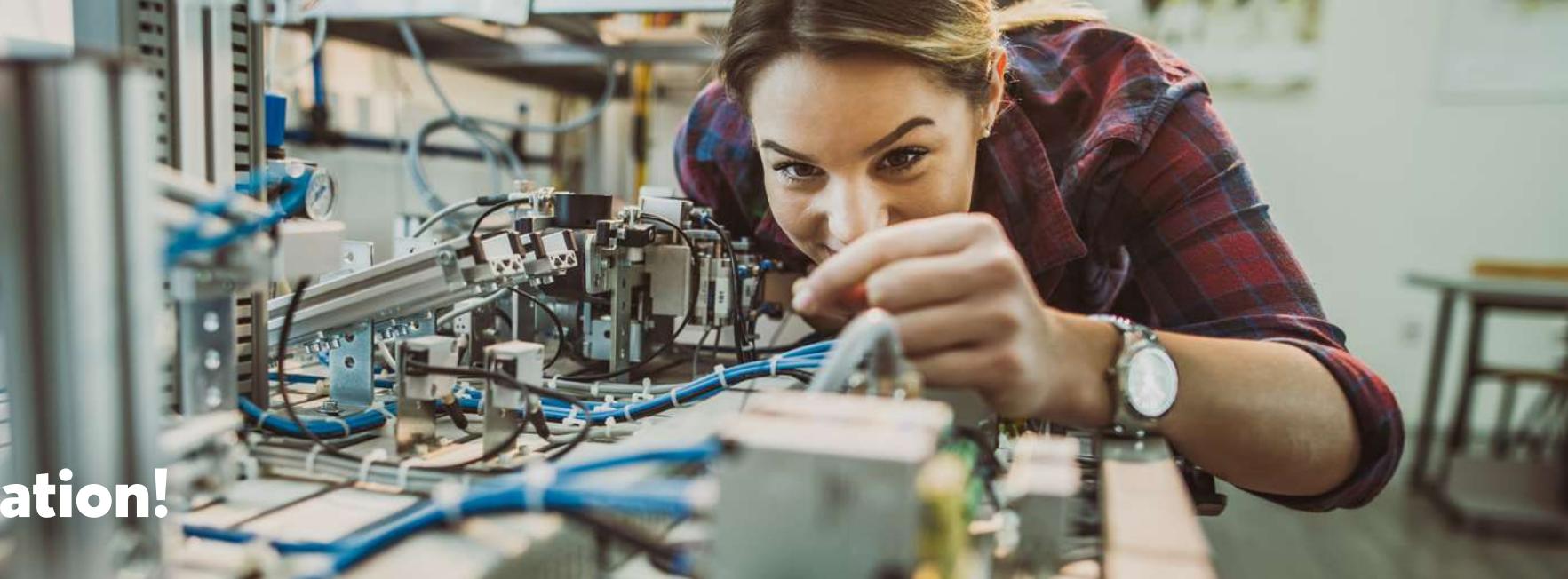
Santé et environnement

- Environnement
- Santé et saines habitudes de vie
- Sports et loisirs

Travail et économie

- Entrepreneuriat et relève
- Formation de la main-d'œuvre
- Emploi et main-d'œuvre
- Créneaux d'excellence et innovation
- Tourisme

NOTRE SOUHAIT EST DE SOUTENIR DES INITIATIVES QUI INFLUENCENT POSITIVEMENT LA VITALITÉ DE NOS MILIEUX PAR LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ.



Comment seront sélectionnés les projets ?

Forts de leur connaissance et de leur proximité avec le milieu, les administrateurs et les directeurs généraux représentant les caisses d'un territoire ont la tâche de sélectionner et de soumettre les projets porteurs dans le cadre d'un processus rigoureux.

Comment soumettre une demande de financement ?

Les promoteurs du projet doivent déposer une demande auprès de leur caisse ou leur centre Desjardins Entreprises à l'aide du formulaire prévu à cet effet. La demande doit contenir les éléments suivants :

Une description du projet

- Une présentation de la clientèle
- Les avantages du projet
- Une liste des retombées et des conditions de succès
- L'échéancier et le montage financier
- Les derniers états financiers et l'évaluation des coûts



À fond pour les collectivités!